

2ème RALLYE NATIONAL VHRS du FENOUILLEDES

Vendredi 16 – Samedi 17 – Dimanche 18 novembre 2018

le Rallye du FENOUILLEDES

est inscrit en catégorie **Compétition à Participation Étrangère Autorisée**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIF (VHRS)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2018.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 3 septembre 2018.....
Clôture des engagements : lundi 5 novembre 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du road-book : samedi 10 novembre 2018 à 09h00 à ASAC 66 route de Montalba 66130 ILLE/TÊT
Dates et heures des reconnaissances : samedi 10/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00**
=> toutes les ES sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES7/10** uniquement l'après-midi.
Dimanche 11/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES7/10** uniquement l'après-midi.
Jeudi 15/11 de **09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES7/10** uniquement l'après-midi.
Vendredi 16/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 16h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES7/10** uniquement l'après-midi.

Vérifications des documents le : vendredi 16/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE – ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT et le samedi 17/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE - ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT
⇒ Remise des kits de géolocalisation.

Vérifications des voitures le : vendredi 17/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 18/11 de 07h20 à 09h50 sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

Heure de mise en place du parc de départ le : 17 novembre à 11h30 place du Foirail Ille sur Têt

Publication des équipages admis au départ le : 17/11/2017 à 11h30 Lieu : La CATALANE.....

Publication des heures et ordres de départ le : 17/11/2017 à 11h30 Lieu : La CATALANE

Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le 18/11 à 09h00 hall d'accueil du PC à la « CATALANE »

Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le :17/11/2018 à 09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 17/11 à 09h45 « la CATALANE »

Départ de le 1^{ère} Etape : samedi 17 novembre à 12h30 place du Foirail ILLE sur TÊT, à la suite du Rallye National.

Arrivée de la 1^{ère} Etape : samedi 17 novembre à partir de 18h31 place du Foirail ILLE sur TÊT.....
Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2^{ème} Etape le : samedi 17/11 à 00h33 au panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course
 Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement
Départ de la 2^{ème} Etape : dimanche 18/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt, à la suite du Rallye National.
Arrivée finale dimanche 18 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT
Vérification finale le : 18/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt
Publication des résultats du rallye le : 18/11/2017 30mn après l'arrivée du dernier concurrent à La CATALANE 18 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE
Remise des prix le : dimanche 18/11/2018 à LA CATALANE à 18h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 66 organise les 16, 17 et 18 novembre 2018 en qualité d'organisateur Administratif un rallye national de Régularité Historique Sportif dénommé :

2ème RALLYE VHRS du FENOUILLEDES *cette compétition est à participation étrangère autorisée.*

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE MÉDITERRANÉE en date du 25/07/2018 sous le n° R12/2018 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 657 en date du 17/09/2018.

Comité d'Organisation

Idem Rallye MODERNE et VHC

Organisateur technique

Nom : TEAM CARS.....
 Adresse : ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne sauf :

Directeur de Course VHC/VHRS/LPRS: Andreu RIBOLLEDA..... Licence n° IDCU003/AND
Directeur de Course dédié à la surveillance des moyennes : Eric LAURENS licence n° 133555/0915
Commissaire Technique VHC/VHRS/LPRS : Bernard PENILLA.....licence n° 17999/0811
Chargé des Relations avec les Concurrents VHC/VHRS/LPRS : Jean BOUYCHOUlicence n° 19458/0816,
 Jean-Paul PETITlicence n° 3139/0816

J-P PETIT



Jean BOUYCHOU



1.2P. ELIGIBILITE

Le 2ème Rallye VHRS du FENOUILLEDES compte pour le Championnat 2018 Ligue Languedoc-Roussillon

1.3P. VERIFICATIONS

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 4 septembre 2018
Clôture des engagements : lundi 5 novembre 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du road-book : vendredi 16 novembre 2018 lors des vérifications des documents
Vérifications des documents le : vendredi 16/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE et le samedi 17/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT
 ⇒ Remise des kits de géolocalisation.
Vérifications des voitures le : vendredi 16/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 17/11 de 07h20 à 09h50 sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

Heure de mise en place du parc de départ le : 17 novembre à 11h30 place du Foirail Ille sur Têt
Publication des équipages admis au départ le : 17/11/2018 à 11h30 Lieu : La CATALANE.....
Publication des heures et ordres de départ le : 17/11/2017 à 11h30 Lieu : La CATALANE
Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le 17/11 à 09h00 hall d'accueil du PC à la « CATALANE ». La présence de tous les équipages est obligatoire.
Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le :17/11/201 à 09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 17/11 à 10h15 « la CATALANE »

Départ de la 1^{ère} Etape : samedi 17 novembre à 12h30 place du Foirail ILLE sur TÊT
Arrivée de la 1^{ère} Etape : samedi 17 novembre à partir de 18h31 place du Foirail ILLE sur TÊT
Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2^{ème} Etape le : samedi 17/11 à 00h33 au panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course
 Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement
Départ de la 2^{ème} Etape : dimanche 18/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt
Arrivée finale dimanche 18 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT
Vérification finale le : 18/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt
Publication des résultats du rallye le : 18/11/2018 30mn après l'arrivée du dernier concurrent à La CATALANNE
Remise des prix le : dimanche 18 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE

1.3.1P.

Lors des vérifications administratives un **chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. (chèque non encaissé et rendu en fin de rallye en échange du système).**

1.3.4.

Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC. Celui-ci se tiendra à 12h00 à la CATALANNE, et à cette occasion un briefing écrit sera remis, **contre émargement**, aux équipages

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1 Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le carnet d'itinéraire) devra **obligatoirement** être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment

- En cas de sortie du Parc Fermé
- En cas de problème dans une Zone de Régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er rallye du FENOUILLEDES VHRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 5 novembre 2018 minuit.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye : « **haute, intermédiaire, basse** » (moyenne intermédiaire = moyenne haute moins 5km/h)
 (moyenne basse = moyenne haute moins 10 km/h)

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs. L'organisateur jugera du bon choix du concurrent concernant les moyennes et pourra modifier la catégorie de moyenne choisie selon le type de voiture.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum. Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés en National.

Si à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 5, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **390 € + 30€ pour le système de géolocalisation**
- Pour les Equipages (pilote et copilote) de l'ASAC 66 : **360 € + 30€ pour le système de géolocalisation**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **780 € (x 2) + 30€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.1P Licences

Les licences admises (minimum) ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité, NCCR – National Conducteur-Concurrent Régularité, ainsi que les Titres de Participation National Régularité (TPNR).

Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

L'équipage sera exclusivement composé de 2 personnes et devra se trouver complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé entraînera l'exclusion.

3.2.2. Les 2 membres d'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un copilote est de 16 ans.

3.2.3. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote devra être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent)

3.2.6 Des contrôles antidopage et/ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.9 P Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent **obligatoirement être équipés de casques**

adaptés à la pratique du sport automobile. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées.

3.3P Ordre de Départ

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

Les voitures partiront de minute en minute, après le Rallye moderne.

Cet ordre de départ demeurera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Ordre de départ pour tout le rallye : 1^{er} VHC – 2^{ème} Moderne – 3^{ème} VHRS – 4^{ème} LPRS

3.3.1P Numéro

L'attribution des numéros se fera en tenant compte de la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement.

ARTICLE 4P. CONDITIONS d'ADMISSION des VOITURES

4.1P Voitures autorisées

Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.

Voiture de Tourisme de série, de plus de 20 ans

Voiture de Grand Tourisme de série (GT) de plus de 20 ans

L'Organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

=> un extincteur (mini 2kg) et un triangle de signalisation sont obligatoire à bord de la voiture.

4.2P Instruments de bord

Libre

4.3P Documents à fournir aux vérifications

La carte grise du véhicule ainsi **qu'un Laisser Passer pour Véhicules Historiques de Régularité** doivent être présentés aux Commissaires Techniques aux vérifications. Le PTH est recommandé mais pas obligatoire.

4.4P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet Parking de la Gare à ILLE sur TÊT. => **L'accès au Parc d'Assistance est interdit avant 09h00 samedi 17 novembre. L'emplacement, délimité et numéroté, sera**

attribué par l'organisateur lors du retrait du road-book. Un seul véhicule d'assistance est autorisé par voiture de course.

Conformément à l'Art. 4.3.2.3 du règlement des Rallyes FFSA :

*Il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

*De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X5m minimum) et résistante aux hydrocarbures ainsi que sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.

*Il précisé que le piquetage est interdit

4.5P Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors de la prise du road book. Une caution de 300 € est demandée.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asac66.fr Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entrainera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

4.6. IDENTIFICATION des VOITURES

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5/3/12), notamment en cas de participation de véhicules qui ne sont plus conformes avec leur homologation routière.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 2ème Rallye VHRS du FENOUILLEDES représente un parcours de 280 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 zones de régularité d'une longueur totale de 114.302 km.

L'itinéraire horaire est tenu secret.

=> Pour permettre aux concurrents de restaurer les anciennes et de se restaurer, le rallye VHRS n'effectuera pas la boucle de nuit

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes, idem rallye moderne

6.3P CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : une pénalité en espèces de 160€
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3^{ème} infraction : exclusion

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

Les voitures partiront de minute en minute, après le Rallye moderne.

Cet ordre de départ demeurera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Ordre de départ pour tout le rallye : 1^{er} VHC – 2^{ème} Moderne – 3^{ème} VHRS

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les contrôles de passage et contrôles horaire sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau « fin de zone » sera placé à une distance de 100m après l'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de zone de régularité.

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road-book. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallye VHC et moderne.

Contrôles Horaire (CH) : à ces contrôles, les commissaires indiquent sur le carnet de contrôle l'heure de présentation.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne , le concurrent encourt :

1^{ère} infraction une pénalité de 160€ prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs

2^{ème} infraction le Collège des commissaires Sportifs signifiera l'exclusion du concurrent .

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 mn

Par minute d'avance, une pénalisation de 1 mn

Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange.....
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.3P. ZONE de REGULARITE

La longueur minimum d'une zone de régularité est **libre**.

Le Directeur de Course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque zone de régularité : une « moyenne Haute », une « moyenne Intermédiaire », une « moyenne Basse » en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture de même type x 1,3.

Ces valeurs seront communiquées, au choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au Contrôles Horaire des départs de chaque test de régularité.

Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.

La situation des lignes de chronométrage intermédiaires et d'arrivées des zones de régularité est secrète.

Pour chaque seconde au-dessous du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Pour chaque seconde au-dessus du temps imparti : 2 secondes de pénalité.

Exemple : moyenne définie **60** km/h, Longueur du secteur de régularité **10** km,

Temps idéal : **10 mn**

a/ - Temps réalisé : **9mn 39s = 42**secondes de pénalité

b/ - Temps réalisé : **10mn 31s = 31** secondes de pénalité

Le départ des voitures sera donné de minute en minute.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant le test de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur d'Epreuve pourra diminuer les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départ des tests concernés.

Au départ d'un secteur de **zone** de régularité, le Commissaire de Route Responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.5.4P. ZONE de REGULARITE NON EFFECTUE

